

Date de dépôt : 22 juillet 2021

Rapport

de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier :

- a) PL 12947-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2020**
- b) PL 12948-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2020**

Rapport de M. André Python

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans sa séance du vendredi 11 juin 2021, sous la présidence de M. Pierre Eckert, la commission a examiné les deux projets de lois 12947 et 12948 concernant les Services industriels de Genève.

Nos remerciements à M^{me} Mathilde Parisi, procès-verbaliste.

Assistent à la séance : M. Cédric Petitjean, directeur général OCEN (DT), et M^{me} Béatrice Stückelberg Vijverberg, secrétaire générale adjointe (DT).

Audition de M. Michel Balestra, président, M. Christian Brunier, directeur général, et M^{me} Céline Gauderlot, direction finances – SIG

M^{me} Gauderlot aborde les **comptes de gestion**. Le résultat de gestion s'est élevé à 59 millions de francs en 2020.

La ligne prélèvements des propriétaires, caractérisée par un montant de 10 millions de francs en 2020, avait d'ores et déjà été validée dans le cadre du budget en tant qu'effet de trésorerie.

Toutefois, ces éléments sont à présent inclus dans les charges. L'effet de la crise a été évalué à 10 millions de francs environ et se situe surtout sous la marge brute et concerne principalement deux éléments.

Le premier élément se situe au niveau des charges de personnel, avec la comptabilisation d'une provision vacances de 3,5 millions. Il s'agit d'un droit de report d'une semaine de vacances et cette provision fera l'objet d'une reprise en 2021 et en 2022.

Le second élément se situe au niveau de la ligne contenant la main-d'œuvre activée sur les projets. Le fait de ne pas avoir pu activer autant que les années précédentes découle du ralentissement des chantiers, y compris pendant la reprise, et de la fermeture de ces derniers, allant jusqu'à trois mois.

Elle passe ensuite à la **marge brute**. Les produits sont largement inférieurs au budget et, par rapport à 2019, toutefois, elle fait part d'un effet miroir sur les achats d'énergie.

In fine, la marge brute se situe à un niveau supérieur à 2019 et au budget. Sous le résultat d'exploitation, pas d'effet de la crise à noter.

Les charges des produits financiers nets baissent de 5 millions de francs, en passant de 21 millions à 16 millions de francs.

Il s'agit de l'effet du désendettement continu de l'entreprise depuis 2014. Concernant les investissements, ils se sont élevés à plus de 200 millions en 2020, malgré la crise.

L'entreprise a poursuivi ses projets majeurs, notamment dans la thermique.

En revanche, un aspect marqué de la crise est perceptible en comparant le total des investissements, par rapport au budget, en raison notamment de la fermeture de chantiers.

Il est estimé qu'environ 30 millions de francs d'investissement résultent de l'effet de la crise, toutefois ces chiffres sont à prendre avec précaution.

M^{me} Gauderlot aborde ensuite les **produits**, qui ont fortement baissé par rapport à 2019, avec une diminution de 35 millions de francs.

Aucune variation notable n'a eu lieu sur les réseaux, qui se caractérisent par une stabilité importante.

Les missions essentielles ont pu être rendues quasiment normalement durant l'année 2020. Il s'agit de la distribution électrique, du gaz, de l'eau potable, des eaux usées ainsi que du téléphone.

La baisse du chiffre d'affaires a été la plus marquée sur la partie énergie, avec une diminution de 34 millions par rapport à 2019.

La principale activité qui a été à l'origine de cette baisse est la partie vente de gaz, qui a subi une baisse de 24 millions. Cette baisse peut être expliquée par plusieurs effets qui se sont combinés.

Premièrement, un effet comptable ayant donné lieu à une correction des revenus du gaz en 2019 n'est pas présent cette année et, deuxièmement, il y a l'impact de la baisse tarifaire, dans le cadre de l'effort solidaire et commun du canton, qui représente une baisse de 11 millions de francs sur les produits, et l'effet volume lié au climat. La seconde activité qui explique la baisse des produits est l'activité vente d'électricité. Elle fait part d'un abaissement du forfait de coûts de bénéfices appropriés, autorisé par la commission fédérale d'électricité, qui passe de 95 francs au lieu de 75 francs, par installation et par année.

Cela explique donc la baisse de 6 millions de francs environ, sur les revenus d'électricité. Au niveau du budget, l'écart entre les produits projetés et réels est d'environ 60 millions et provient principalement de l'énergie.

Les effets cités précédemment permettent d'expliquer cette baisse, avec un effet climat marqué.

Concernant les **achats d'énergie**, les tendances sont similaires à celles des produits.

Elle fait part d'une baisse de 34 millions des achats d'énergie entre 2019 et 2020, qui a concerné essentiellement le gaz, avec un effet important de la baisse des prix du marché. Deux éléments sont à l'origine de cette baisse.

Il s'agit d'une surabondance de l'offre sur les marchés et d'une contraction de la demande en lien avec le confinement.

Il y a une baisse du coût d'approvisionnement sur l'électricité, en lien avec la baisse de la consommation due au COVID.

L'effet est moindre, avec seulement 5 millions de francs de baisse entre 2019 et 2020. Un écart important entre le budget et le réel 2020, avec des coûts d'approvisionnement en deçà du budget de près de 70 millions de francs, avec un rééquilibrage de l'effet électricité et de l'effet gaz pour les mêmes raisons, avec un complément. Il s'agit d'un règlement d'un litige avec un fournisseur, en faveur de SIG.

M^{me} Gauderlot aborde les **charges d'exploitation**, qui sont globalement stables par rapport au budget, avec une légère augmentation par rapport à 2019 et une ventilation entre les charges du personnel et les autres charges.

L'effectif est resté très stable entre 2019 et 2020, avec un passage de 1563 à 1569 ETP.

Cet effectif se situe en deçà de la production budgétaire, à 1614 ETP, en raison notamment d'un ralentissement du processus de recrutement en 2020.

Les charges du personnel ont augmenté malgré tout, principalement en lien avec la provision vacances mentionnée précédemment.

A cet élément s'ajoute un autre élément permettant d'expliquer la variation par rapport au réel 2021. Il s'agit d'une augmentation des cotisations retraite, en lien avec un certain nombre de rattrapages.

Concernant la partie « autres charges d'exploitation », elle dénote une stabilité importante, avec un montant de 100 millions de francs en 2020, en ligne avec le budget et en baisse par rapport à 2019.

La baisse est essentiellement liée au ralentissement de l'activité, avec une utilisation moindre des fournitures.

Ce qui est intéressant dans cette tendance, c'est le reflet du programme levier de performance, initié en 2015 et dont l'objectif était d'atteindre 30 millions de francs d'économie de charge d'exploitation à l'horizon 2020, soit 8% des charges d'exploitation 2015. L'entreprise est heureuse d'avoir atteint 33 millions d'économie de charges d'exploitation, par rapport à l'économie de 30 millions.

L'objectif est donc atteint et même dépassé, grâce à une mobilisation autour d'un objectif commun, de la part de tous les collaboratrices et collaborateurs.

Elle présente la décomposition des pistes réalisées, avec une optimisation de la composition des équipes, qui a permis d'économiser 18 millions, et une optimisation des processus, aussi bien industriels qu'administratifs, qui a permis une économie de 15 millions. Ce sujet est maintenu comme important auprès des collaborateurs et collaboratrices, qui seront vigilants à l'avenir afin de maintenir cet état d'esprit.

Elle passe aux **redevances et subventions** versées par les SIG, aux propriétaires, à des tiers et à la Confédération.

Les principales variations proviennent de la redevance d'utilisation du domaine public, qui a légèrement baissé entre 2019 et 2020.

Il s'agit de l'effet mécanique de la baisse des revenus de l'acheminement, qui est lié à la baisse des tarifs mise en place au 1^{er} janvier 2020, de la baisse tarifaire en lien avec les mesures COVID et de la diminution des volumes, en lien avec la crise. Ensuite, le second élément à relever est la légère diminution des incitations éco21, en lien avec le ralentissement des chantiers.

Cependant, cet impact de la crise n'a pas empêché le programme d'atteindre son objectif d'économie fixé pour l'année 2020.

M^{me} Gauderlot aborde la partie **investissements**.

Elle fait part d'un maintien d'un programme d'investissement solide malgré la fermeture et le ralentissement des chantiers en 2020.

Un investissement de 207 millions de francs a été effectué, dont 83 millions dédiés au renouvellement et à l'extension des réseaux, pour les missions essentielles. Il y a une place de plus en plus importante des investissements en lien avec la transition écologique, dont le montant s'élève à 86 millions.

En parallèle, un investissement de 17 millions de francs a été réalisé en 2020 pour la construction de l'usine de traitement et de valorisation des déchets Cheneviers IV.

Cette dernière aura une importance dans le cadre de la transition écologique, car elle approvisionnera les réseaux thermiques structurants en énergie de récupération.

Le reste des investissements concerne les infrastructures SIG et notamment l'informatique. Le montant des investissements a été légèrement inférieur à celui de l'année passée et au budget, pour les raisons mentionnées en introduction. Elle ajoute que les grands chantiers ont particulièrement souffert de la fermeture.

Elle passe rapidement aux **comptes consolidés**.

Sur le compte de résultat, elle ne s'attarde pas sur la partie exploitation, toutefois elle souhaite attirer l'attention sur le résultat net consolidé, qui est passé d'une dette de 46 millions de francs à un bénéfice de 52 millions.

Ces 100 millions d'augmentation proviennent de deux effets principaux.

Premièrement, elle fait part de dépréciations d'actifs, visibles sur la ligne amortissements et dépréciations, qui ont été inférieures en 2020 à celles comptabilisées en 2019.

Deuxièmement, sur la ligne du résultat financier, une perte de 270 millions a pu être compensée par un bénéfice de 110 millions en 2020.

Cela donne une variation positive en faveur des SIG de 25 millions de francs en 2020. Il y a donc une nette amélioration du résultat consolidé entre 2019 et 2020.

Concernant **le bilan**, M^{me} Gauderlot relève que les actifs non courants sont stables à 3,7 milliards de francs, ce qui signifie que les SIG investissent autant qu'ils amortissent.

La totalité de ses actifs reste stable. Deux éléments sont à noter : l'effet d'actif sur la partie des participations mises en équivalence et la diminution des participations détenues à moins de 20% par les SIG. Les actifs à court terme sont extrêmement stables également.

Concernant les capitaux propres et passifs, elle souligne que les fonds propres s'élèvent à 1,8 milliard de francs, en augmentation de 400 millions par rapport à 2019.

La dernière partie concerne les **flux de trésorerie et de la dette nette**. Les flux de trésorerie générés par les activités en 2020 se sont élevés à 275 millions de francs environ.

Ces derniers ont été utilisés à hauteur de 207 millions, pour financer les investissements. Ensuite, 54 millions ont été utilisés pour des activités de financement. Il reste une variation de trésorerie de 15 millions à la fin de cette attribution, dont 10 millions ont été retenus pour un versement aux propriétaires, ce qui donne une variation nette de 5 millions.

Concernant les activités de financement, elle relève un effet de 54 millions pour remboursement d'emprunt. L'entreprise n'a cessé de se désendetter depuis 2014, en passant d'une dette près de 1 milliard en 2014 à 436 millions en 2020. Cela permet un ratio de dette nette sur résultats inférieur à deux, ce qui signifie que l'entreprise est capable de rembourser sa dette en deux ans.

M. Brunier souhaite apporter des suppléments. Il relève qu'on félicite souvent l'entreprise pour son désendettement, toutefois ce n'est pas l'objectif absolu.

Il précise que les SIG s'endetteront certainement durant les années à venir, toutefois cela ne signifie pas qu'ils seront plus mauvais qu'avant.

Il cite notamment les réseaux thermiques structurants, qui représentent un investissement important pour le canton. Il estime que cela vaut la peine de s'endetter, si c'est pour créer de la valeur.

Il salue le partenariat social de l'entreprise. Il relève que lorsqu'il a repris les SIG avec M. Balestra, l'objectif était une diminution de 4% des effectifs et des charges, ce qui ne lui plaisait pas vraiment.

Ils ne croient pas aux coupes linéaires, car ce sont des antithèses au management, et ont donc préféré faire à leur façon, en travaillant avec l'ensemble des employés.

L'ensemble du personnel s'est mis au travail et a joué le jeu. Le partenariat social s'est beaucoup enrichi, avec des rencontres officielles avec

les syndicats tous les trois mois, complétées par des rencontres officielles également.

M. Brunier souligne ensuite que de nombreuses personnes demandent quelle est la suite du programme levier de performance, qui arrive au bout.

Un grand nombre d'activités traditionnelles seront automatisées ou disparaîtront, toutefois de nouvelles activités se profilent, notamment en ce qui concerne le solaire ou la thermique, avec des besoins importants dans les années à venir, afin de décarboner le canton.

L'objectif est d'optimiser au maximum les activités traditionnelles, afin de dégager des moyens pour les activités en développement. Il tient à souligner que l'effectif est stabilisé, tout en réalisant davantage d'actions.

Il fait ensuite part d'un défi majeur pour les SIG, car quasiment la moitié du personnel partira à la retraite dans les dix ans à venir.

Ce changement signifie une perte de compétences et de savoir-faire. Toutefois, au vu de l'évolution des métiers, une restructuration de l'entreprise peut avoir lieu dans les nouveaux métiers. Les SIG font partie d'un projet Innotech, subventionné pour Confédération, pour imaginer les équipes de demain.

En tant qu'employeur, il pense utile de réfléchir et d'anticiper la relève pour les années à venir.

Votes

PL 12947

1^{er} débat :

Le président met aux voix l'entrée en matière :

Oui : 13 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

2^e débat :

Pas d'opposition, approuvé.

3^e débat :

Le président met aux voix le PL 12947 :

Oui : 12 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : 1 (1 PLR)

Le PL 12947 est approuvé.

PL 12948**1^{er} débat :**

Le président met aux voix l'entrée en matière :

Oui : 13 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

2^e débat

Pas d'oppositions, adopté.

3^e débat

Le président met aux voix le PL 12948 :

Oui : 12 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : 1 (1 PLR)

Le PL 12948 est adopté.

Conclusions

Mesdames, Messieurs les députés, au vu de l'excellence de ces deux rapports et du vote à l'unanimité de la commission, nous vous invitons à faire de même.

Projet de loi (12947-A)

approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2020

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 33, alinéa 2, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973 ;
vu l'article 20, alinéa 2, du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;
vu les états financiers des Services industriels de Genève pour l'année 2020 ;
vu la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève du 18 mars 2021,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés des Services industriels de Genève comprennent :

- a) un compte de résultat consolidé ;
- b) un état du résultat global consolidé ;
- c) un bilan consolidé ;
- d) un tableau des flux de trésorerie consolidés ;
- e) un état des mouvements des capitaux propres consolidés ;
- f) des notes détaillant les principes comptables, les différents postes du bilan, du compte de résultat et les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers consolidés pour l'année 2020 sont approuvés.

Projet de loi (12948-A)

approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2020

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative
et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 34, alinéa 1, de la loi sur l'organisation des institutions de droit
public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de
Genève, du 5 octobre 1973 ;
vu le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année
2020 ;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève
du 18 mars 2021,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion des Services industriels de Genève (SIG) pour l'année
2020 est approuvé.